

Compte rendu de la séance du 3 avril 2013

L'an deux mille treize et le trois avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le vingt huit mars deux mille treize.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, Mlle Christiane SOU, MM Alain DUPOUY, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, M. Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration : Raymond RODRIGUEZ à Christiane SOU, René ARRIGHI à Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD à Alain DUPOUY, Michel LECRENAIS à Christian SCHMAUCH

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Avant de débiter cette séance de conseil municipal Robert BALDÈS propose une minute de silence en hommage à Max JEAN-JEAN décédé samedi dernier, Conseiller Général, Maire de Prignac et Marcamps, avec qui de nombreux échanges ont eu lieu en tant que Conseiller Général mais aussi collègue.

Lors de cette séance, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 27 février 2013

Ordre du Jour

- 1 – Approbation du compte administratif 2012 (Christiane Sou) **D13-04-12**
- 2 – Approbation du compte de gestion 2012 (Robert Baldès) **D13-04-13**
- 3 – Affectation du résultat (Robert Baldès) **D13-04-14**
- 4 – Vote des 3 taxes (Robert Baldès) **D13-04-15**
- 5 – Vote du budget primitif 2013 (Robert Baldès) **D13-04-16**
- 6 – Vote des subventions 2013 (Robert Baldès) **D13-04-17**
- 7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes, transfert de la compétence « Enfance et Jeunesse » (Jean-Marie Arrivé) **D13-04-18**
- 8 – Réforme des collectivités territoriales, composition du conseil communautaire à compter du renouvellement de l'assemblée en 2014 (Jean-Marie Arrivé) **D13-04-19**
- 9 – Participation au fonctionnement de l'école multisports année scolaire 2012-2013 (Robert Baldès) **D13-04-20**
- 10 - Questions diverses

1 – Approbation du compte administratif 2012 (Christiane SOU) D13-04-12

Sous la présidence de Christiane SOU adjointe, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	423 640,04€
Recettes	569 496,23€
Excédent	145 856,19€
<i>Excédent reporté</i>	<i>279 063,48€</i>
<i>Excédent de clôture</i>	424 919,67€

Investissement

Dépenses	122 050,37€
Recettes	143 348,31€
Excédent	21 297,94€
<i>Déficit reporté</i>	<i>65 421,50€</i>
Déficit de clôture :	44 123,56€

Restes à réaliser :

Dépenses	115 500,00€
Recettes	10 561,00€

Besoin de financement 104 939,00€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2012.

Vote : 12 pour

2 – Approbation du compte de gestion 2012 (Robert BALDÈS) D13-04-13

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 13 pour

3 – Affectation du résultat (Robert BALDÈS) D13-04-14

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

-résultat de l'exercice	excédent	145 856,19€
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	279 063,48€
-résultat de clôture à affecter	excédent	424 919,67€

Besoin réel de financement de la section d'investissement

-résultat de l'exercice	excédent	21 297,94€
-résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit	65 421,50€
-résultat comptable cumulé à reporter au D001	déficit	44 123,56€
-dépenses d'investissement engagées non mandatées		115 500,00€
-recettes d'investissement restant à réaliser		10 561,00€
Besoin réel de financement (D001)		149 062,56€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002 275 857,11€

Solde d'exécution N-1R001

Affectation en réserve R1068 en investissement 149 062,56€

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté 275 857,11€	D001 solde d'exécution N-1 44 123,56€	R001 solde d'exécution N-1
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 149 062,56€

Vote : 13 pour

4 – Vote des 3 taxes (Robert BALDÈS) D13-04-15

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des trois taxes par rapport à l'exercice 2012. Le produit attendu est de 254 878 €.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes pour 2013 comme suivant :

Taxe d'habitation : 12,62%

Taxe Foncière (Bâti) : 25,04%

Taxe Foncière (non Bâti) : 48,28%

Vote : 13 pour

5 – Vote du budget primitif 2013 (Robert BALDÈS) D13-04-16

Après en avoir débattu lors des différentes réunions de la commission budget, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suivant :

Fonctionnement

Recettes : 819 287,11€

Dépenses : 819 287,11€

Investissement

Recettes : 820 169,05€

Dépenses : 820 169,05€

Vote : 13 pour

6 – Vote des subventions 2013 (Robert BALDÈS) D13-04-17

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du conseil municipal, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subvention allouée à leur association.

Culture et Loisirs

Mmes Gisèle SOU et Christiane SOU ne participent pas au débat et au vote de la subvention de Culture et Loisirs.

Pour l'association Culture et Loisirs le conseil municipal à l'unanimité accorde 600€ de subvention pour 2013.

Vote : 10 pour

ADSHHG

Jean-Marie ARRIVÉ ne participe pas au débat et au vote de la subvention de l'Association Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde.

Pour l'ADSHHG le conseil municipal à l'unanimité accorde 150€ de subvention pour 2013.

Vote : 11 pour

Association de chasse (ACCA)

Jean-Louis GUIRAUD ayant donné procuration à Alain DUPOUY, ce dernier n'utilise pas son pouvoir pour le vote de la subvention de l'association de chasse.

Pour l'ACCA le conseil municipal à l'unanimité accorde 200€ de subvention plus 230€ pour les battues aux sangliers de 2013.

Vote : 12 pour

Le conseil municipal au complet vote l'ensemble des subventions octroyées aux autres associations dont le détail est joint au budget primitif.

Vote : 13 pour

7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes, transfert de la compétence « Enfance et Jeunesse » (Jean-Marie ARRIVE) D13-04-18

Sur proposition de Jean-Marie ARRIVE, le conseil municipal accepte de modifier les statuts de la Communauté de Communes comme suivant :

En matière d'enfance et jeunesse :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Projet Educatif Local ou toute autre action partenariale s'y substituant ou le complétant ;
- La création, la construction, la gestion et l'entretien des équipements suivants :
Structure(s) Multi-accueil, Relais Assistantes Maternelles, ALSH, Point(s) Rencontre Jeunes ;
- L'organisation et la gestion d'activités de vacances, sportives ou culturelles, à l'attention des enfants des communes membres ou scolarisés sur le territoire de la communauté de communes, âgés de 4 à 13 ans, durant les vacances scolaires ;
- L'organisation et la gestion de séjours à l'attention des jeunes des communes membres, âgés de 6 à 25 ans, dans le cadre des activités des services ALSH et PAJ ;
- L'organisation et la gestion d'animations estivales à caractère intercommunal, en partenariat avec les associations du territoire, à l'attention de tous les publics, locaux ou visiteurs ;
- Les ateliers sportifs intercommunaux, en partenariat avec les associations à caractère intercommunal, avec lesquelles une convention annuelle (saison sportive) a été signée ;
- Les actions de soutien à la fonction parentale, dans le cadre du Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité (REAAP) ;
- L'intervention dans les établissements scolaires, qui le souhaitent, en lien avec les projets d'établissement et l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), d'agents de la collectivité, dans le cadre d'activités périscolaires organisées par les communes membres.

Vote : 13 pour

Jean-Christophe MARMEY demande si le dernier point de la modification des statuts a un rapport avec la réforme des rythmes scolaires ? Il ne faudrait pas que ce transfert de compétences impose ensuite des décisions aux communes dans l'application de la réforme.

Oui le dernier point est en rapport avec la réforme répond **Jean-Marie ARRIVÉ**. La Communauté de Communes emploie déjà des animateurs qui pourront éventuellement être mis à la disposition des écoles du canton. Cette démarche s'appliquera au moyen d'une convention donc décidée en toute liberté par chaque signataire. Il rappelle entre autre que la création et la construction de certains équipements, donnent lieu à des subventions que la CDC ne peut pas demander si elle n'a pas la compétence en matière d'enfance jeunesse. De plus il n'est pas possible et pas logique que ces réalisations puissent être à la charge des communes.

Jean-Louis GUIRAUD intègre la séance à 20h05

8 – Réforme des collectivités territoriales, composition du conseil communautaire à compter du renouvellement de l'assemblée en 2014 (Jean-Marie ARRIVE) D13-04-19

En application de la loi du 16 décembre 2010, complété par la loi Richard du 31 décembre 2012, de nouveaux principes sont instaurés en matière de répartition des sièges entre communes membres, au sein du conseil communautaire renouvelé en 2014.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2013, sur la répartition des sièges à compter du renouvellement des instances en 2014, le conseil municipal de Gauriac accepte le choix de 2 délégués pour la commune. De plus, conformément à la loi du 16 décembre 2010, la commune n'aura plus de délégué suppléant.

Vote : 12 pour 1 contre (Jean-Marie ARRIVÉ qui a déjà voté contre lors du conseil communautaire).

Josiane BROSSARD remarque qu'une fois de plus les décisions sont prises et que les élus du canton sont mis devant le fait accompli, ce qui représente pour elle un manque de démocratie.

Jean-Marie ARRIVÉ confirme cette démarche et lors du conseil communautaire a d'ailleurs voté contre. Il précise toutefois que la loi est applicable et que par conséquent la répartition des sièges proposée le 28 février dernier est plus avantageuse pour Gauriac qui aurait du n'avoir qu'un délégué, au lieu de 3 aujourd'hui, si on n'avait pas pu obtenir un accord à la CdC. Le risque de ne pas accepter la décision par la CDC est donc de n'avoir qu'un seul représentant et engage également la répartition pour les autres communes du canton.

9 – Participation au fonctionnement de l'école multisports année scolaire 2012-2013 (Robert BALDÈS) D13-04-20

Le conseil municipal accepte la participation de 903,28€ pour les frais de fonctionnement de l'école multisports, 2012-2013 qui seront payés à la commune de BAYON en charge de la gestion de cette activité pour les communes participantes : St Seurin de Bourg, Gauriac, Comps, et Bayon.

Vote : 13 pour

Robert BALDÈS apporte quelques précisions, à la demande de **Gisèle SOU**, sur le fonctionnement de l'école multisports. C'est une activité qui a lieu après l'école tous les jeudis qui permet de faire connaître aux enfants différentes disciplines sportives. L'information a été donnée aux élèves par le biais des cahiers de correspondance. Pour Gauriac 8 enfants participent à cette animation.

10 - Questions diverses

✓ **Jean-Marie ARRIVÉ** informe qu'il a reçu une invitation pour une réunion au SIAEPA, le changement d'adresse n'a pas été pris en compte et Alain DUPOUY n'a pas reçu de convocation.

L'équipe enseignante de Gauriac remercie les agents communaux pour la fabrication de bacs en bois pour l'animation « jardin d'éveil », qui va permettre aux enfants de l'école de faire des plantations.

✓ **Christiane SOU** signale que certaines invitations de la part de CDC de Bourg n'ont pas été distribuées. La modification des adresses des habitants de la commune n'a pas été prise en compte.

✓ **Alain DUPOUY** rappelle que dans le cadre de la semaine du développement durable une journée d'animation aura lieu le 6 avril avec la participation du SMICVAL, qui organisera des ateliers pour cette occasion, et de l'association de chasse de Gauriac.

✓ **Robert BALDÈS** convie les conseillers à participer aux journées européennes des métiers d'art 2013, dont une animation est prévue à l'église de Gauriac à l'occasion du chantier de restauration des peintures murales, le 5 et 6 avril prochain.

✓ **Cadeau de départ en retraite de Gérard Marchand (Robert Baldès) D13-04-21**

En raison du départ en retraite de Gérard Marchand à compter du 1^{er} avril 2013, le conseil municipal accepte la proposition d'achat de matériel de pêche pour un montant de 244,30 € qui seront imputés à l'article 6232 du budget primitif.

Vote : 13 pour